



**HAL**  
open science

# Tanger, ville fermée. Le sabotage économique d'une ville internationale par la France et l'Espagne (1912-1956)

Antoine Perrier

► **To cite this version:**

Antoine Perrier. Tanger, ville fermée. Le sabotage économique d'une ville internationale par la France et l'Espagne (1912-1956). 20 & 21. Revue d'histoire, 2021, 150, pp.65-79. 10.3917/vin.150.0065 . hal-03325819

**HAL Id: hal-03325819**

**<https://hal.science/hal-03325819>**

Submitted on 25 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Antoine Perrier, « Tanger, ville fermée. Le sabotage économique d'une ville internationale par la France et l'Espagne (1912-1956) », 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 150, no. 2, 2021, p. 65-79.

<https://www.cairn.info/revue-vingt-et-vingt-et-un-revue-d-histoire-2021-2-page-65.htm>

## Tanger, ville fermée

Le sabotage économique d'une ville internationale par la France et l'Espagne (1912-1956)

Antoine Perrier

**Entre le traité de protectorat de 1912 et l'indépendance du Maroc en 1956, Tanger, ville portuaire enclavée en zone espagnole, jouit d'un régime international. Or ce statut ne conduit pas à la prospérité de la cité, pourtant idéalement située sur les routes commerciales. L'étude de la vie économique locale montre au contraire comment les rivalités de puissances, notamment espagnole et française, conduisent au dépérissement du territoire tangérois.**

8 000 millions d'euros de chiffres d'affaires, 9 millions de conteneurs, 7 millions de passagers par an : le complexe industrialo-portuaire de Tanger affiche fièrement, sur son site internet, la puissance logistique de sa zone franche, atout économique majeur du Maroc depuis 2004. Pourtant, au début du 20<sup>e</sup> siècle, comme l'écrit l'universitaire et diplomate américain Graham Stuart : « Tanger ne se faisait aucune illusion quant à sa capacité à devenir le grand port d'un Maroc occidentalisé <sup>1</sup> ». Un tel pessimisme était justifié par la « situation économique impossible<sup>2</sup> » dans laquelle Tanger était installée par un régime international.

Capitale diplomatique du Maroc où l'État du sultan accueillait au 19<sup>e</sup> siècle les consuls européens, la ville conserve, au terme du traité franco-espagnol du 3 octobre 1904, son « caractère spécial ». Ce caractère est maintenu par le traité de protectorat qui, en 1912, partage le Maroc en trois zones : une zone espagnole, dont la capitale est Tétouan (la bande nord du pays) ; la petite zone internationale de Tanger enclavée dans la zone espagnole ; et la zone

---

<sup>1</sup> Graham H. Stuart, *The International City of Tangier*, Stanford, Stanford University Press, 1955, p. 170.

<sup>2</sup> *Ibid.*

française, dans le reste du pays, dont le siège est Rabat. Ces trois espaces restent sous la souveraineté théorique du sultan, mais Tanger, en raison de la présence ancienne des consuls et d'une population cosmopolite, jouit d'un régime particulier. En 1906, la conférence d'Algésiras entre le Maroc et les puissances européennes confirme l'existence d'institutions internationales et d'un régime de neutralité. Un statut définitif est l'objet de longues négociations, en particulier entre l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne, jusqu'à la convention du 18 décembre 1923. Le gouvernement collectif des grandes puissances s'exerce alors par l'intermédiaire d'une assemblée législative, d'un comité de contrôle chargé de vérifier l'application des traités et d'une administration internationale, tandis que le sultan est représenté par un délégué (*mandūb*)<sup>3</sup>. Malgré quelques amendements, le statut international est maintenu jusqu'en 1956, année de l'indépendance du Maroc.



## 1. Le Maroc politique

<sup>3</sup> Ministère des Affaires étrangères, *La Question de Tanger*, Paris, Imprimerie nationale, 1945.

(Source : Paul Vidal de La Blache et Gaston Loth, Paris, Armand Colin, 1918, cartothèque de l'Université Charles de Prague, <https://mapy.geogr.muni.cz/mr.html?id=709268>)

Ce gouvernement international est synonyme de dépérissement économique pour la ville. Comment expliquer le contraste entre les atouts d'une ville idéalement située au nord du Maroc et le refus de la France et de l'Espagne d'en tirer profit ? Le potentiel de Tanger fait naître quelques espoirs, mais la crise des années 1930 confirme la déchéance de l'ancienne capitale diplomatique, à peine corrigée par un léger regain après 1945. Ce contraste se traduit aussi dans l'opposition entre les revendications des acteurs économiques de Tanger à l'ouverture de la ville et les différents verrous dont l'Espagne et la France ont entouré la zone internationale. À partir de trois fonds d'archives comprenant des sources en trois langues <sup>4</sup> (français, arabe, espagnol), nous proposons d'examiner le détournement de l'internationalisation, incarnée par un régime de neutralité politique, de liberté commerciale et d'égalité économique, vers un jeu à somme nulle entre la France et l'Espagne. En prêtant une attention particulière au poids des autorités locales dans les stratégies économiques et à leurs relations avec les métropoles, cette étude contribue à une histoire de la décision <sup>5</sup> et propose une réflexion sur les conséquences économiques et sociales de l'internationalisation d'un territoire.

Nous proposons ainsi trois contributions historiographiques. La première concerne l'histoire même de la ville : très développées par l'historiographie marocaine pour le 19<sup>e</sup> siècle, grâce aux archives de la représentation diplomatique du sultan, le *dār al-niyāba* <sup>6</sup>, les études sur le 20<sup>e</sup> siècle sont plus rares. L'histoire de la ville réconcilie difficilement l'image d'un passé chatoyant, nourri par ses artistes cosmopolites et son paysage inspirant, et la réalité de ses conflits. L'*Historia de Tánger (Histoire de Tanger)* de Leopoldo Ceballos López propose le tableau d'une « ville exceptionnelle » et met en lumière les effets d'une « confrontation retorse <sup>7</sup> » entre la France et l'Espagne. Tanger est alternativement une ville libre où toutes les énergies créatives peuvent se développer et un site sans potentiel industriel, dépendant de

---

<sup>4</sup> Les Archives diplomatiques de Nantes (CADN), l'Archivo General de la Administración (AGA) près de Madrid, et les Archives du Maroc (AM) à Rabat.

<sup>5</sup> Pensée par l'histoire et la sociologie dans une tension entre rationalité et irrationalité, individu et institution : Patrick Castel et Marie-Emmanuelle Chessel, « La décision toujours en question », *Entreprises et histoire*, 97, 2019, p. 7-22.

<sup>6</sup> Khalūq al-Tamsamānī, *Malāmiḥ min tāriḥ Tanġa al-mu'āṣir : 1792-1947 [Traits de l'histoire de Tanger]*, Tanger, Sliki Aḥawayn, 1996.

<sup>7</sup> Leopoldo Ceballos López, *Historia de Tánger. Memoria de la ciudad internacional*, Cordoue, Almuzara, 2009, 2013, p. 9.

l'extérieur, sans rendements commerciaux<sup>8</sup>. Le sous-développement de son port est connu : Muḥammad al-Rifāṣ l'attribue à la concurrence de la façade atlantique du Maroc et au régime spécial de la zone de Tanger<sup>9</sup>. L'internationalisation elle-même, comprise comme une concurrence plutôt qu'une collaboration, expliquerait à elle seule l'échec du port. Cet effet peut sembler mécanique, ces travaux ne montrant pas les stratégies exactes des puissances qui auraient pu choisir aussi bien de développer cette entrée du Maroc, utile pour toutes ses zones. Sa'īd 'Adī, dans une rare monographie consacrée à la période internationale, présente Tanger comme une simple succursale du colonialisme européen : pour lui, l'originalité de la ville procède surtout de la vigueur du mouvement national, dont le discours du sultan Mohammed ben Youssef, en 1947, représente l'un des points d'orgue<sup>10</sup>. Le sultan avait alors choisi la ville internationale pour rendre publique sa volonté de libérer son pays du protectorat.

Le cosmopolitisme tangérois résiste aujourd'hui encore à une analyse véritable de son marasme économique, si bien que la ville est prise entre une image idéalisée et la description d'une domination européenne semblable à toutes les autres colonies. Pour restituer son originalité, nous voudrions inscrire cette histoire dans un deuxième champ historiographique, celui des villes internationales et de l'extraterritorialité. Celui-ci est marqué par deux tendances essentielles. La première consiste à considérer l'internationalisation, instaurant des privilèges consulaires et des tribunaux mixtes, comme l'une des manifestations du pluralisme juridique où se redéfinissent les souverainetés locales<sup>11</sup>. La pluralité des communautés est envisagée, sous ce jour, comme une matrice de redéfinition des catégories juridiques, comme celle de la citoyenneté dans l'Alexandrie du 19<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Une deuxième tendance décrit les villes internationales comme le creuset précoce de la mondialisation, qui ne se résumerait pas à une « occidentalisation », mais serait l'œuvre collective d'acteurs locaux, par exemple chinois et européens<sup>13</sup>. En quittant les archives des tribunaux pour se concentrer sur les questions économiques, nous proposons, comme David Todd le suggère pour le cas égyptien, de ne pas

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>9</sup> Muḥammad 'Izz al-dīn al-Rifāṣ, « Mīnā' Ṭanġa fī ḥiḍamm al-ṣirā' al-isti'mārī [Le port de Tanger au sein des conflits coloniaux] », in *Tanger 1800-1956. Contribution à l'histoire récente du Maroc*, Rabat, Les éditions arabo-africaines, 1991, p. 71-78.

<sup>10</sup> Sa'īd 'Adī, *Al-maġrib wa-l-niẓām al-dawlī li-miṭṭaqat ṭanġa, 1923-1956 [Le Maroc et le régime international de la zone de Tanger]*, Rabat, Dār al-Amān, 2018.

<sup>11</sup> Lauren Benton, *Law and Colonial Cultures. Legal Regimes in World History, 1400-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 210 sq.

<sup>12</sup> Will Hanley, *Identifying with Nationality. Europeans, Ottomans, and Egyptians in Alexandria*, New York, Columbia University Press, 2017.

<sup>13</sup> Pierre Singaravélou, *Tianjin Cosmopolis. Une autre histoire de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2017.

« romantiser » l'internationalisation, laquelle est souvent associée à des intérêts commerciaux contradictoires et à la volonté de limiter la prédation économique <sup>14</sup>. L'internationalisation doit être aussi envisagée comme un cosmopolitisme de conflits, susceptible de paralyser le développement d'un territoire plutôt que de l'encourager.

Ce faisant, nous espérons contribuer à un dernier champ, celui de l'histoire économique du Maghreb. Depuis les thèses majeures sur l'histoire rurale du Maroc au 19<sup>e</sup> siècle <sup>15</sup> et les travaux de René Gallissot sur l'entre-deux-guerres<sup>16</sup>, celle-ci connaît une certaine déshérence, malgré des travaux sur des acteurs économiques de la période coloniale <sup>17</sup>. Notre étude des outils de verrouillage économique permettrait, par l'histoire de Tanger, de prolonger les travaux sur le protectionnisme au-delà du 19<sup>e</sup> siècle. Une histoire intellectuelle s'interroge déjà sur la résistance du protectionnisme, récusé par un libéralisme triomphant et pourtant persistant au sein des projets impérialistes des puissances européennes <sup>18</sup>. Dans ce cadre, l'histoire économique a voulu mesurer les effets du protectionnisme sur la croissance et le rôle des tarifs sur la liberté commerciale <sup>19</sup>. En nous éloignant des questions anciennes sur l'opportunité économique de l'entreprise coloniale pour les métropoles <sup>20</sup>, nous voudrions insister sur le caractère délétère du protectionnisme impérial sur l'économie du Maroc au 20<sup>e</sup> siècle, au sein même d'un territoire pourtant promis à la liberté des échanges.

Après un bref tableau des ressources de Tanger, nous examinerons les verrous économiques (douaniers et financiers) disposés autour de la ville avant d'explorer le contraste entre les revendications de la ville à l'ouverture et la décision délibérée d'organiser son sabotage.

## De quoi vit Tanger ?

Au tout début des années 1910, l'avenir de Tanger ne semble pas encore compromis. Le port a bénéficié de l'ouverture commerciale du Maroc au début des années 1830 et s'affirme comme

---

<sup>14</sup> David Todd, « Beneath Sovereignty: Extraterritoriality and Imperial Internationalism in Nineteenth-Century Egypt », *Law and History Review*, 36 (1), 2018, p. 105-137.

<sup>15</sup> Nicolas Michel, *Une économie de subsistances. Le Maroc précolonial*, Le Caire, IFAO, 1997 ; Aḥmad al-Tawfīq, *Al-muḡtama' al-maḡribī fī-l-qarn al-tāsi' 'ašr [La société marocaine au 19<sup>e</sup> siècle]*, Rabat, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Rabat, 1983.

<sup>16</sup> René Gallissot, *Le Patronat européen au Maroc. Action sociale, action politique (1931-1942)*, Casablanca, Eddif, 1990 [1964].

<sup>17</sup> Mohamed Lazhar Gharbi, *Impérialisme et réformisme au Maghreb. Histoire d'un chemin de fer algéro-tunisien*, Tunis, Cérès éditions, 1994 ; Hubert Bonin, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2004.

<sup>18</sup> Jennifer Pitts, *A Turn to Empire. The Rise of Imperial Liberalism in Britain and France*, Princeton, Princeton University Press, 2005.

<sup>19</sup> Jean-Pierre Dormois et Pedro Lains (dir.), *Classical Trade Protectionism 1815-1914. Fortress Europe (Explorations in Economic History)*, Londres/New York, Routledge, 2006.

<sup>20</sup> Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

une place commerciale intégrée dans les réseaux internationaux <sup>21</sup>. L'un des savants les plus connus de la ville, Muḥammad Skīraj, quand il rédige sa grande chronique entre 1915 et 1916, note que la ville est le « centre [bénéficiant] des rendements (*al-markaz li-ḥāṣilāt*) de l'intérieur du pays » et le débouché des exportations marocaines <sup>22</sup>. Néanmoins, dès les années 1870, la concurrence de Casablanca, les conflits militaires et la dépendance progressive de Tanger aux produits anglais menacent déjà ce rôle économique à peine émergent <sup>23</sup>, si bien que Muḥammad Skīraj note que, très vite, le trafic commercial se déplace vers d'autres ports : Casablanca, Rabat, Larache, plus proches de Fès et Meknès.

Pendant cinquante ans, la zone internationale vit dans la dépendance des zones qui l'entourent : ce petit territoire de 375 km<sup>2</sup> est enclavé dans la zone espagnole et ses propres activités agricoles ne peuvent couvrir, en 1949, que 5 % de ses besoins <sup>24</sup>. À cette date, la ville compte 150 000 habitants, dont 105 000 musulmans, 10 000 Juifs, 20 000 Espagnols, 4 500 Français et 10 500 étrangers européens <sup>25</sup>. À tout point de vue, Tanger est dépendante du ravitaillement extérieur : de la zone espagnole, pour l'alimentation et les produits de première nécessité, tandis que les tisserands de Tanger se fournissent à Fès ou à Casablanca en cuirs, peaux et tissus, perpétuant des réseaux traditionnels dans un territoire maintenant zébré de trois zones distinctes <sup>26</sup>. En 1955, les ressources financières de la zone restent maigres : la présence de quelques touristes et hivernants et surtout le commerce d'importation apportent à Tanger des recettes douanières, « source à peu près exclusive des rentrées budgétaires <sup>27</sup> ».

Cette dépendance s'explique par un constat simple et répété : « on ne produit rien à Tanger <sup>28</sup> ». Les limites étroites du territoire contraignent le développement agricole et les activités industrielles, en progrès surtout après 1945, restent très modestes : les secteurs liés à l'essor de la construction (briqueterie, marbrerie, plomberie, etc.), quelques conserves de poisson et un début de spécialisation textile ou de parfumerie <sup>29</sup>. Même si, au début des années 1950, le commerce de Tanger ne se limite pas à la France ou à l'Espagne et s'étend aux

---

<sup>21</sup> Jean-Louis Miège, « L'activité maritime à Tanger », in *Tanger 1800-1956...*, *op. cit.*, p. 55-76.

<sup>22</sup> Muḥammad Skīraj, *Riyāḍ al-bahġa fī aḥbār Tanġa* [Les demeures de beauté dans la chronique de Tanger], s.l., Al-šarka al-maġribiyya li-l-ṭibā'a wa-l-našr, 1996-1997, vol. 2, p. 230.

<sup>23</sup> Khālīd b. Al-Šġīr, « *Al-ḥaraka al-tijāriyya bi-marsā Tanġa fī-l-niṣf al-tānī min al-qarn al-tāsi'* 'ašr [Le mouvement commercial dans le port de Tanger dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle] », in *Tanger-1800-1956*, *op. cit.*, p. 79-97.

<sup>24</sup> CADN, 1/MA/15/1024, note de l'attaché commercial, juin 1950.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> AM, C291, le chargé du consulat au délégué à la résidence générale, 2 novembre 1939.

<sup>27</sup> CADN, 1/MA/15/1024, le chargé du consulat au ministre des Affaires étrangères, 12 janvier 1955.

<sup>28</sup> Encore en 1957 : AM, S137, note du secrétariat à l'information du 3 mai 1956.

<sup>29</sup> CADN, 1/MA/15/1024, note du 20 septembre 1955.



continents américains<sup>30</sup>, la balance commerciale reste largement déficitaire<sup>31</sup>. Des opérations financières, encouragées par la sous-fiscalité et le libre cours des changes, réaniment certes la vie économique de la ville après 1945, mais les inconvénients l'emportent encore sur les avantages. En effet, malgré la liberté commerciale, la modicité des salaires et l'absence de fiscalité, Tanger reste un territoire cher, à cause de la spéculation immobilière, des taux de change trop fluctuants, de l'économie instable et de l'énergie électrique ou hydraulique insuffisante<sup>32</sup>. En somme, enfermée dans des frontières à peine suffisantes pour respirer, la ville est vouée, pour vivre, à accueillir des flux humains, financiers et commerciaux. Les deux zones espagnole et française, corridors possibles de l'épanouissement de Tanger, enserrant pourtant la ville comme les anneaux d'un boa.

### **Les verrous économiques autour de Tanger**

Sans prétendre écrire une histoire complète du port de Tanger, nous proposons de saisir les logiques d'étouffement de la ville à travers trois objets : un dispositif carcéral, le régime douanier et deux échecs, ceux du chemin de fer Tanger-Fès et du tourisme. L'accès à la zone internationale est ainsi barré par la mer comme par la terre.

#### *Verrou extérieur : le régime douanier*

La situation idéale de Tanger entre deux continents prédisposait le port à jouer un rôle de premier ordre : l'ancien chef de transit du canal de Suez, en 1914, voyait dans le futur port de Tanger une fonction mondiale, celle d'un carrefour des grandes voies maritimes, et une fonction locale, comme débouché du nord du Maroc, tandis que l'ouest suffirait à Casablanca<sup>33</sup>. Une compagnie internationale est chargée de sa construction dès la Première Guerre mondiale : après de nombreux litiges, la concession est majoritairement financée par des capitaux français et marocains (donc sous le contrôle du protectorat). Une succession d'emprunts, à partir de 1924, doit servir à financer des travaux colossaux. Ceux-ci sont interrompus par l'absence de fonds, des contraintes logistiques et une mauvaise volonté d'ensemble : les États français et espagnol utilisent tous les instruments douaniers à leur disposition pour privilégier les ports de leurs zones, en particulier Casablanca et Ceuta.

---

<sup>30</sup> CADN, 1/MA/15/1024, note sur le commerce extérieur de la zone de Tanger.

<sup>31</sup> En 1949, 10 millions en valeur d'importations contre un peu plus de 2 millions d'exportations : CADN, 1/MA/15/1024, note de l'attaché commercial, juin 1950.

<sup>32</sup> CADN, 1/MA/15/1024, note de l'attaché commercial, 7 août 1951.

<sup>33</sup> AGA, 81/10397, note sur l'exploitation du port de Tanger, c. 1914.



Le régime douanier est déterminé par le principe de l'unité chérifienne : la France, unique légataire du contrôle de la dette marocaine, détient le contrôle des douanes de tout l'empire, puisque ses recettes doivent rembourser les emprunts du Maroc de 1904 et 1910. La France impose un régime en apparence léger : les taxes sur les marchandises à Tanger (12,5 % *ad valorem* et diverses taxes spéciales) restent plus faibles que dans les deux zones française et espagnole<sup>34</sup>. Mais une mesure locale devient fatale : la plupart des marchandises étrangères sont interdites à la réexportation, à moins qu'il ne s'agisse de marchandises importées à l'état brut et transformées à Tanger<sup>35</sup>. En d'autres mots, le port ne peut devenir un lieu de transit commercial.

La fixation des tarifs douaniers fait l'objet de contentieux interminables entre les trois zones. La position de couloir de Tanger complique l'attribution du produit de la taxe spéciale : celui-ci est-il destiné à la zone de consommation ou à la zone de réception des marchandises<sup>36</sup> ? Bien souvent, les intérêts espagnols et français s'opposent (empêchant par exemple l'application de la convention du 18 décembre 1923, qui prévoit un commerce interzonal libre<sup>37</sup>), mais, contre les instances internationales de Tanger, les adversaires deviennent partenaires. La commission des valeurs douanières, chargée de déterminer le montant des taxes, est pilotée par des représentants des deux protectorats, souvent d'accord contre celui de l'administration internationale pour favoriser leurs propres produits au détriment des importations étrangères. Ses décisions suscitent la protestation des consuls néerlandais et belge en 1937 sur les modes de calcul<sup>38</sup> ou de la chambre de commerce de Tanger, qui se plaint, en 1934, de taxes exorbitantes sur la farine<sup>39</sup>. Toutefois, la France joue aussi contre les intérêts du commerce espagnol : la *Cámara Oficial Española de Comercio, Industria y Navegación* se plaint, en 1915, de la « persécution systématique (*sistemática persecución*) des intérêts espagnols » par une douane vouée à l'écoulement prioritaire des produits français<sup>40</sup>.

Dans ces incessants débats sur les valeurs douanières, le haut-commissariat espagnol à Tétouan tire profit d'un atout majeur : la maîtrise de la frontière terrestre de Tanger, enclavée dans la zone espagnole. Cette disposition géographique a une conséquence économique majeure : les droits perçus par les douanes de Tanger sur des marchandises en transit et

---

<sup>34</sup> CADN, 1/MA/15/1024, le chargé de consulat au ministère des Affaires étrangères, 14 novembre 1955.

<sup>35</sup> AM, F115, note de l'attaché commercial, 20 mars 1954.

<sup>36</sup> CADN, 1/MA/15/149, note du 2 janvier 1936.

<sup>37</sup> CADN, 1/MA/15/998, note du 13 mars 1944.

<sup>38</sup> AGA, 54/16/125, réponse du consul français, 2 octobre 1937.

<sup>39</sup> AGA, 54/16125, le président de la chambre de commerce au président du comité de contrôle, 30 juillet 1934.

<sup>40</sup> AGA, 81/10404, lettre du 22 novembre 1915.

destinées à la consommation de la zone espagnole sont en principe dus à celle-ci. Critiquant les modes de calcul des bureaux de douane français, Tétouan menace Tanger d'instaurer un cordon douanier, dès la fin de l'année 1925, pour faire appliquer ses droits par ses propres agents et rétablir une frontière commerciale interne <sup>41</sup>. Le ton monte au cours de l'année 1926, les Espagnols jugeant que les montants que leur reversent les douanes de Tanger sont inférieurs à la valeur des marchandises qui leur sont destinées – la majorité du mouvement commercial dans la ville, selon eux. En avril 1926, ils mettent leur menace à exécution, en attendant des statistiques plus fiables <sup>42</sup>. La mesure, qui impose une double taxation des marchandises passant par Tanger, expose le commerce local au risque de banqueroute : le comité de contrôle et la chambre de commerce protestent au nom de « l'unité économique et douanière du Maroc », violée par l'Espagne <sup>43</sup>. Les autorités de Tétouan sont prises entre deux feux : d'un côté, la chambre de commerce de Larache, port de la zone espagnole, défend une « véritable barrière » entre les deux zones pour conserver les bénéfiques douaniers au protectorat espagnol <sup>44</sup> ; de l'autre, la chambre de commerce de Tanger déplore la « ruine » du commerce que provoquerait ce cordon, désastre qui pèserait lourdement sur la nombreuse colonie espagnole <sup>45</sup>. La pression porte ses fruits : la zone espagnole obtient un forfait de 25 % des droits de douane de Tanger et la participation d'agents espagnols pour les calculs toujours litigieux <sup>46</sup>. La politique douanière des deux zones se traduit constamment par le refus de tout avantage comparatif au port de Tanger, comme une zone franche voulue par l'assemblée internationale. Celle-ci vote en 1932 une loi prévoyant l'instauration d'une telle zone franche ; elle reste lettre morte, faute d'application par la France et l'Espagne <sup>47</sup>.

### *Verrou intérieur : l'échec de la ligne Tanger-Fès*

Avec un territoire coupé par la mer, la vie économique de Tanger ne trouve pas davantage d'oxygène grâce à son trafic terrestre. Une convention est signée autour de la construction d'un chemin de fer entre Tanger et Fès en 1914 : si les trois zones (internationale, française et espagnole) contribuent à ses charges, la participation de Tanger est jugée disproportionnée par rapport à la dimension modeste de son tronçon (14 km). La Grande-Bretagne, contemptrice

---

<sup>41</sup> AGA, 81/10405, note du 11 décembre 1925.

<sup>42</sup> AGA, 81/10405, note du 2 avril 1926.

<sup>43</sup> AGA, 81/10405, procès-verbal du comité de contrôle, 21 avril 1926.

<sup>44</sup> AGA, 81/10405, lettre du 4 mai 1926 au directeur des colonies.

<sup>45</sup> AGA, 81/10405, lettre du 3 mai 1926.

<sup>46</sup> AGA, 54/16117, l'administrateur de Tanger au haut-commissaire à Tétouan, 5 mai 1926

<sup>47</sup> CADN, 1/MA/15/998, note du 28 novembre 1932.

régulière des abus des deux protectorats, note par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris que :

Tanger est un port d'intérêt commun aux deux autres zones mais, tandis qu'elles se serviront de lui, elles ne contribueront pas à ses dépenses de construction et d'exploitation <sup>48</sup>.

Dès 1914, la cote est mal taillée pour Tanger. Vingt ans plus tard, le président (belge) du comité de contrôle, le prince de Croÿ, ardent défenseur des intérêts de la ville, dresse un constat amer : comme le port, le chemin de fer tangérois est une préoccupation secondaire pour la France et l'Espagne. Alors que le Tanger-Fès devait être la « principale voie ferrée du Maroc », d'autres lignes ont été développées en priorité et, « avant-même que le Tanger-Fès ne fût terminé [en 1927], le trafic de la région de Fès et de Meknès était acheminé vers la zone française » ; si bien que le trafic à Tanger est « presque nul <sup>49</sup> » en 1932.

L'accablement du prince est partagé par la chambre de commerce internationale, qui constate, l'année précédente, que ni le port ni le chemin de fer n'ont créé « un courant d'affaires <sup>50</sup> ». Cette dernière pointe les obstacles : les zones française et espagnole ont établi des tarifs différents dans les trois zones, tarifs prohibitifs de surcroît, faisant de cette ligne le tronçon le plus cher du Maroc. Les zones perpétuent ainsi, selon elle, un « état d'infériorité voulue dans lequel on veut maintenir Tanger [au profit] d'autres ports » : l'importation d'une marchandise à Ksar el Kébir, ville de l'hinterland espagnol, coûte 89,50 francs *via* Tanger, mais 18 francs *via* Larache.

Si les deux zones française et espagnole s'accordent sur la valeur élevée des tarifs, elles retrouvent, dans la ville même, leurs costumes de concurrents. En principe, deux gares devaient être construites à Tanger : une gare centrale et une gare maritime. Pendant les années 1930, le consul d'Espagne bloque la construction de la gare maritime, souhaitée par la France pour développer ce quartier littoral <sup>51</sup> : il s'agit pour lui d'une « manœuvre » destinée à favoriser la spéculation immobilière en faveur de terrains détenus par les Français <sup>52</sup>. La gare centrale est à ses yeux suffisante, sa construction donnera du travail aux ouvriers espagnols et augmentera la valeur des propriétés de l'État espagnol dans le quartier. Les échelles d'affrontement sont donc multiples : alliés au niveau national pour faire de l'axe Tanger-Fès un chemin d'intérêt local, Français et Espagnols s'affrontent au sein des quartiers de la ville, à quelques rues d'intervalle.

---

<sup>48</sup> CADN, 1/MA/15/418, l'ambassadeur d'Angleterre au ministre des Affaires étrangères, 11 avril 1914.

<sup>49</sup> CADN, 1/MA/15/1020, note du prince de Croÿ, 1932.

<sup>50</sup> AGA, 54/16126, rapport de la chambre de commerce, février 1931.

<sup>51</sup> 54/16126, séance du comité de contrôle du 28 avril 1932.

<sup>52</sup> AGA, 81/10377, rapport du chargé du consulat d'Espagne, 26 juillet 1932.

La géométrie variable de la relation franco-espagnole garde néanmoins pour principale conséquence de nuire aux intérêts de Tanger.

*Verrou moral : l'échec du développement touristique*

Si le port ou le chemin de fer n'accueillent que peu de marchandises, la solution ne peut venir que des flux humains, Tanger restant un couloir de transit privilégié. Le président de la chambre de commerce française précise que Tanger, ne pouvant compter « sur un mouvement commercial qui se heurte de si près à des frontières étroitement réglementées », ne peut rien espérer, sinon du tourisme<sup>53</sup>. Dès 1924, le syndicat d'initiative de la ville prévoit de diffuser une brochure, dessinée par Jacques Majorelle (dont le style inventif et coloré sert déjà la publicité des autres villes marocaines<sup>54</sup>), la propagande encourageant l'escale des paquebots ainsi que l'organisation de fêtes, de compétitions sportives, d'événements culturels. Toutefois, pour retenir les visiteurs, le climat et le paysage ne suffisent pas : selon l'office du tourisme, le casino et les jeux sont indispensables<sup>55</sup>.

Le veto espagnol douche pourtant les espoirs touristiques de Tanger. Le coup est d'abord porté par l'administration internationale. En 1929, celle-ci compte mettre fin au régime de tolérance pour les jeux, jusqu'à présent en vigueur à Tanger et responsable de la multiplication des « petits tripots qui dépouillent les gagne-petit<sup>56</sup> ». Le spirituel consul français, Pierre de Witasse, résume l'ancienne consigne ainsi : elle était « alors non pas de fermer les jeux mais de fermer les yeux<sup>57</sup> ». Les pétitions se multiplient de la part des propriétaires d'hôtels et de cafés, affolés, pour demander le rétablissement des jeux. L'administration a pour intention d'établir une loi accordant le monopole des jeux et, en 1938, elle prévoit même la concession d'un casino<sup>58</sup>. Le gouvernement espagnol oppose systématiquement son veto : les jeux sont interdits en Espagne, et si Tanger n'est pas une ville espagnole, dit son consul, José Prieto del Río, la colonie hispanique y est la plus nombreuse. Or, devant la « faillite » de l'autorité policière de Tanger, il craint que la réglementation ne soit pas respectée<sup>59</sup>. La position espagnole est souvent allusive. Elle est plus explicite dans la conférence de 1935 du militaire Tomás García Figueras,

---

<sup>53</sup> AGA, 51/16116, le président de la chambre de commerce française au président du comité de contrôle, 13 avril 1929.

<sup>54</sup> CADN, 15/MA/900/325, le syndicat d'initiative au chargé du consulat de France, 11 septembre 1924.

<sup>55</sup> AGA, 54/16132, rapport pour l'année 1937.

<sup>56</sup> AGA, 51/16116, séance du comité de contrôle du 2 février 1929.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> AGA, 54/16132, séance du comité de contrôle du 24 juillet 1938.

<sup>59</sup> AGA, 51/16116, séance du comité de contrôle du 18 février 1938.

à Madrid : préserver la qualité morale de la colonie espagnole, « honnête et industrielle », se traduit par l'interdiction des « fléaux » (*lacras*) introduits par les jeux <sup>60</sup>. En dépit d'une opposition unanime des autres puissances, l'Espagne maintient son refus, malgré une tentative de « marchandage » contre d'autres avantages au moment de la révision du statut prévue en 1936 – celle-ci n'aura pas lieu en raison de la guerre civile <sup>61</sup>. Après 1945, la poussée du tourisme est l'explication, d'après un diplomate français, de l'embellie économique de la ville (avec, en 1954, 192 349 touristes <sup>62</sup>, contre 63 831 en 1936 <sup>63</sup>). Mais Tanger ne peut faire fructifier ses avantages : les brefs espoirs donnés par le gouvernement de Franco de renoncer à cette opposition de principe ne se traduisent pas dans la réalité.

Si l'Espagne a retiré cette unique planche de salut à Tanger pour des raisons plus politiques (ou morales) qu'économiques, cette dernière torpille achève l'économie de la ville. Le gouvernement international donne le sentiment, en récapitulant tous ces verrous, d'une dilution des responsabilités : l'Assemblée législative refuse de voter de nouvelles ressources fiscales tant que les charges qui pèsent sur Tanger ne sont pas diminuées ou que la concession des jeux n'est pas accordée <sup>64</sup>. Au-delà du serpent de mer du casino, les charges structurelles sont imposées par les deux zones : les recettes douanières de la ville contribuent au remboursement des emprunts du Maroc et aux investissements nécessaires pour la construction du port et du chemin de fer, dont Tanger aura tiré très peu de profit <sup>65</sup>. Alourdie par les dettes, sans être allégée d'aucune entrée budgétaire, la zone internationale vit de la subvention volontaire des deux zones voisines, accordées au début des années 1930 pour la sauver d'une inévitable faillite.

Les acteurs britanniques se montrent critiques envers une situation plaçant Tanger sous double perfusion espagnole et française : alors que l'équilibre du budget de la zone internationale se trouve suspendu à la décision des deux zones voisines, qui rappellent que les subventions ne sont ni automatiques ni éternelles, le consul anglais suggère un « assainissement » de la situation financière de Tanger et la recherche de nouvelles recettes <sup>66</sup>. L'indigence des ressources propres s'est imposée au détriment de toute rationalité économique,

---

<sup>60</sup> Tomás García Figueras, *El problema de Tánger*, Madrid, Cultura Española, 1935, p. 23-24. Sasha Pack parle aussi de crainte du crime organisé : Sasha D. Pack « Turismo, urbanismo y colonialismo en Tánger, 1880–1939 » *Cuadernos de Historia Contemporánea*, vol. 37, 2015, p. 45–65.

<sup>61</sup> CADN, 1/MA/15/1020, le chargé du consulat au ministre des Affaires étrangères, 21 mars 1935.

<sup>62</sup> CADN, 1/MA/15/1024, le chargé de consulat au ministre des Affaires étrangères, 14 novembre 1955.

<sup>63</sup> AGA, 54/16132, rapport 1937 de l'office du tourisme.

<sup>64</sup> CADN, 1/MA/15/1020, le chargé de consulat de France au résident général, 27 juillet 1935.

<sup>65</sup> CADN, 1/MA/15/1020, tableau du montant des droits de douanes 1912-1925.

<sup>66</sup> CADN, 1/MA/15/409, le consul de Grande-Bretagne à l'administrateur de Tanger, 9 mai 1935.

comme le constate le prince de Croÿ à travers l'exemple du transport des fleurs et des primeurs de la zone française, denrées périssables, qui prendraient, pour Marseille, 17 heures de moins par Tanger que par Casablanca <sup>67</sup>. L'ouverture de cette voie commerciale, utile pour les fleurs, le serait également pour les acheteurs et les vendeurs. Le prince de Croÿ incrimine directement la zone française : tandis que les exportations des ports de cette zone ont été multipliées par 16 en vingt ans, celles de Tanger ont à peine triplé. La France comme l'Espagne ont maintenu un raisonnement selon lequel la croissance de Tanger se ferait nécessairement au détriment de l'essor de leurs propres zones. En cela, le sous-développement de Tanger n'est pas qu'une succession d'effets mécaniques mais bien le produit d'un sabotage.

### **Un sabotage délibéré**

Nous disposons, pour déterminer la responsabilité de ce sabotage, de deux types de sources : les protestations des différentes parties de la population tangéroise, parfaitement consciente de l'abandon de Tanger par les puissances, et les documents des deux autorités locales de protectorat : la résidence à Rabat et la représentation consulaire espagnole à Tanger, principales instigatrices de la décadence économique de la ville.

#### *Le désir d'ouverture de la ville*

En dépit d'images souvent nostalgiques rattachées à son passé, pour la plupart de ses habitants, il ne faisait pas bon vivre à Tanger. En 1937, un tableau dressé par la fédération des fonctionnaires affiche, pour un kilo de viande de bœuf ou de mouton, un prix près de deux fois supérieur à Tanger qu'à Casablanca ; un kilo de pommes coûte 6 francs dans la ville internationale et 3,90 francs dans le port de la zone française <sup>68</sup>. La population musulmane, majoritaire, se fait l'écho de cette misère par la voix de ses notables. Les représentants marocains à l'Assemblée législative écrivent : « nous ne pouvons plus laisser la ville dans cet état de mésentente (*mukābara*), qui la conduit vers une vie anémique (*ḥayāt bidūn dābiṭ*) » ; ils réclament une nouvelle organisation pour « aller de l'avant (*li-tataqaddamu ilā-l-amām*) <sup>69</sup> ». Plus frappante encore, en 1928, une pétition de divers groupes professionnels (propriétaires de bazar, couturiers, travailleurs dans les foundouks, les entrepôts de marchandises) révèle l'état critique de la ville, dont le mouvement des passagers est sans cesse ralenti. Ces professionnels dénoncent le « manque de travail » (*qillat al-'aml*) et se présentent comme des pères de famille

---

<sup>67</sup> CADN, 1/MA/15/1020, note du prince de Croÿ, 1932.

<sup>68</sup> CADN, 1/MA/15/132, note de la fédération des fonctionnaires, c. 1937.

<sup>69</sup> CADN, 15/MA/900/322, le *mandūb* au résident général, 2 mai 1925.

menacés par le « délabrement » (*talaf*) et la « perte [de toute ressource] » (*dayā'*)<sup>70</sup>. L'isolement est encore identifié comme étant à la source du mal par une pétition de notables musulmans en 1952 : ils dénoncent les « barrières douanières qui empêchent toute activité commerciale<sup>71</sup> ».

La colonie espagnole, plus nombreuse et plus pauvre que les autres colonies européennes, témoigne aussi de cette indigence. Tomás Molinos, représentant une société espagnole de construction, constate la diminution de son activité à cause du nouveau régime politique. Il dénonce les coupables :

[Les puissances] essayent et essaieront sans aucun doute de retirer à Tanger ses moyens d'existence (*medios de vida*) et même de saper (*anular*) son développement commercial au profit de leurs ports respectifs de Casablanca, Kénitra, Ceuta, Larache et Gibraltar<sup>72</sup>.

D'autres pétitions, signées par des marchands de différentes nationalités, dénoncent un « attentat (*atentado*) contre l'économie du peuple de Tanger et la prospérité de son commerce », notamment à travers une fiscalité indirecte qui pèse sur les « classes nécessiteuses<sup>73</sup> ». Il ne fait aucun mystère pour tous ces acteurs que, comme le souligne le Comité international pour la défense des intérêts de Tanger, l'intervention des puissances s'est traduite par « l'étouffement des possibilités économiques d'une ville », réduisant sa population à la misère, malgré ses atouts exceptionnels<sup>74</sup>. En 1954 encore, la *Tribune de Tanger* signale la cause de la décadence : « l'hostilité des puissances qui, dans leur désir d'inhibition à outrance, ont poussé notre neutralisation jusqu'à notre stérilisation totale<sup>75</sup> ».

Ces plaintes proposent aussi divers types de solutions : le port et le chemin de fer d'abord, pour rattraper le retard sur la zone française du Maroc et permettre « à Tanger de communiquer et de faire du commerce avec le reste de l'empire<sup>76</sup> ». Pour certains acteurs, le régime spécial de Tanger est la cause de sa ruine : les chambres de commerce anglaise, espagnole et française, ainsi que la chambre internationale demandent une zone franche, l'uniformité des droits, la fin des mesures de protection. En somme, « Tanger, ville chérifienne, demande à ne plus être détachée de l'Empire chérifien et isolée dans une zone de 375 kilomètres carrés, à peu près improductive » ; elle demande « qu'on lui permette de vivre par son travail<sup>77</sup> ». Les autorités

---

<sup>70</sup> AGA, 51/16116, pétition du 8 juillet 1928.

<sup>71</sup> CADN, 1/MA/200/274, traduction d'une pétition, sans original, du 27 novembre 1952.

<sup>72</sup> AGA, 81/10386, mémoire sans date.

<sup>73</sup> AGA, 54/16131, pétition du 20 avril 1935.

<sup>74</sup> CADN, 15/MA/900/324, pétition aux consuls, 24 mars 1931.

<sup>75</sup> CADN, 1/MA/15/1024, l'attaché commercial du consulat au Secrétaire général du protectorat, 20 janvier 1954.

<sup>76</sup> CADN, 1/MA/300/58, lettre des musulmans de Tanger, 23 octobre 1921 (traduction sans original).

<sup>77</sup> AGA, 54/16134, revendication du 18 novembre 1935.



espagnoles reçoivent, de la colonie ibérique, des pétitions estimant que le commerce libre avec la zone espagnole est la seule solution<sup>78</sup>. La récurrence de la métaphore vitale et le désir d'ouverture s'accompagnent toujours d'une dénonciation : la faute des gouvernements est couchée noir sur blanc par les acteurs économiques de Tanger.

### *Le dédain français*

La nouvelle histoire impériale a mis en relief, dans les processus de décision, la marge d'autonomie des acteurs locaux de la colonisation, gouverneurs ou représentants d'une métropole lointaine ou peu informée<sup>79</sup>. Tanger en offre un exemple remarquable : la résidence de Rabat et le consulat d'Espagne à Tanger sont les principaux auteurs d'une stratégie d'étouffement économique de la ville, pour des motifs diamétralement opposés.

La stratégie d'ensemble suivie par les acteurs français repose sur la souveraineté du sultan, protégé par la France, s'appliquant de plein droit à Tanger et limitant, par conséquent, son internationalisation. En 1913, Hubert Lyautey alerte le ministère à Paris de l'erreur que représenterait le partage de Tanger avec les autres puissances ; le caractère spécial n'a pas diminué les pouvoirs du souverain marocain, placé sous la protection de la France. Le maréchal souhaitait que la ville restât gouvernée par des représentants du sultan, nommés par Rabat (donc par le protectorat), mais le délégué sultanien voit finalement ses compétences réduites à la population musulmane et les institutions internationales disposent de la plupart des prérogatives souveraines. En conséquence, le protectorat décide de s'en désintéresser et considère Tanger comme étrangère sur un plan économique : la priorité sera le développement de la zone française. En 1927, une correspondance espagnole témoigne de l'hostilité notoire du maréchal au développement de la ville<sup>80</sup>, hostilité décisive dans la mesure où la politique vis-à-vis de l'Espagne pour le Maroc se décide moins à Paris qu'à Rabat<sup>81</sup>.

Pendant les années 1930, la résidence générale cherche à se débarrasser des dépenses coûteuses de la ville internationale, qui ne vit plus que de subventions des protectorats. Le chargé de consulat de France considère que les « dépenses de splendeur, dépenses de propagande » ont une « portée impériale plutôt que locale » et la métropole devrait les prendre

---

<sup>78</sup> AGA, 81/10386, lettre de protestation au consul, 9 juin 1925.

<sup>79</sup> Jane Burbank, Frederick Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot, 2011.

<sup>80</sup> AGA, 81/10383, le comte de Jordana au chargé du consulat espagnol, 22 janvier 1927.

<sup>81</sup> Comme le faisait remarquer Susana Sueiro Seoane, *España en el Mediterráneo. Primo de Rivera y la « cuestión marroquí »*, 1923-1930, Madrid, UNED, 1992, p. 49.

à sa charge <sup>82</sup>. Le port de Tanger est une « affaire plus française que chérifienne » ; il est inutile au trafic de marchandises du protectorat et menace la « perle la plus coûteuse » des ports de la zone française, Casablanca. Une note dit bien que les Français de Tanger reprochent au protectorat « d'avoir porté un coup mortel à l'activité de Tanger » en créant un port à Casablanca, mais, symétriquement, les habitants de la zone française ne comprennent pas les dépenses pour la ville internationale <sup>83</sup>.

Écoulant les plaintes les plus proches, celles de la zone française, la résidence veut se défausser sur la métropole de dépenses qu'elle juge contraires à son propre intérêt économique. Cette façon, très lyautéenne, de séparer les intérêts du Maroc de ceux de la métropole, justifie une politique systématique d'obstruction, apparemment peu combattue par Paris. Le directeur des finances du protectorat refuse catégoriquement le projet tangérois d'augmenter les taxes sur les produits français en 1939, une note manuscrite ajoutant à son courrier : « quant à une discrimination, que deviendrait la fameuse "égalité économique" dont on fait si grand état <sup>84</sup> » ? Le respect pour ces principes inscrits dans les traités est une considération de façade. De la même façon, toute solution proposée par Tanger pour trouver de nouvelles ressources (par exemple la vente des titres de l'emprunt du port à des porteurs étrangers) est refusée par Rabat, au motif que ces projets, voie vers l'internationalisation, sont « contraire[s] à la politique suivie par le protectorat », c'est-à-dire garder Tanger sous la seule souveraineté du sultan <sup>85</sup>.

Jusqu'en 1951, les directeurs français à Rabat sont persuadés que la croissance de Tanger ne peut se faire qu'au détriment du trafic commercial de Casablanca ou de Port-Lyautey (actuelle Kénitra, l'un des principaux ports atlantiques), ou que tout trafic gagné par le chemin de fer Tanger-Fès sera perdu par les transporteurs de la zone française <sup>86</sup>. Ce raisonnement, qui considère la croissance comme la captation d'une quantité homéostatique de richesse, n'est pas toujours présenté comme un produit de la rationalité économique. Une note de la direction des douanes admet que Tanger ne pouvait vivre logiquement que de ses relations économiques avec la zone espagnole : « aucune raison de prestige ne peut valoir contre une loi aussi impérative <sup>87</sup> ». En creux, on comprend combien la France a privilégié le prestige, à moindre coût, sur le potentiel économique que donnait à Tanger sa position géographique au nord du Maroc.

---

<sup>82</sup> CADN, 1/MA/15/149, lettre au résident général du 4 mai 1935.

<sup>83</sup> CADN, 1/MA/15/1002, note sur les affaires de Tanger.

<sup>84</sup> CADN, 1/MA/15/1020 lettre au cabinet diplomatique, 13 octobre 1939.

<sup>85</sup> CADN, 1/MA/15/149, le chef adjoint du cabinet diplomatique au directeur des finances, 28 novembre 1936.

<sup>86</sup> CADN, 1/MA/15/1025, le directeur du commerce au chef du cabinet diplomatique, 9 avril 1951.

<sup>87</sup> CADN, 1/MA/15/1002, note du 28 octobre 1935.

### *L'amertume espagnole*

C'est en tout cas le sentiment profond des acteurs espagnols du Maroc : les sources qu'ils ont laissées montrent la même volonté d'abandonner Tanger à son sort, mais dans un style très différent. Parmi les avantages du régime franquiste qui occupe la ville pendant la Seconde Guerre mondiale, le consul général d'Espagne à Tanger compte « la nécessité de la zone espagnole pour Tanger, [qui est son] hinterland économique naturel, de telle sorte que sa vie est intimement liée (*intentante ligada*) à celle de notre protectorat <sup>88</sup> ». Les acteurs espagnols appliquent le même raisonnement économique que les Français : « la prospérité économique de Tanger se fait au détriment de la zone espagnole » et le port de Tanger crée « deux points d'accès maritime au Maroc espagnol, dont un nous appartient de pleine souveraineté (*plena soberanía*) <sup>89</sup> ». Ceuta, possession hispanique depuis le 17<sup>e</sup> siècle, revêt encore plus d'importance, pour les Espagnols, que Casablanca pour les Français. Malgré quelques points communs, la tonalité des sources espagnoles est diamétralement opposée à celle de leurs homologues français.

Le mépris altier de la résidence de Rabat pour cette succursale coûteuse est une arrogance de vainqueurs : dans les négociations successives du statut, la France, souvent alliée avec la Grande-Bretagne, a imposé l'essentiel de ses vues contre l'Espagne. Celle-ci, renonçant avec peine à son désir pur et simple d'intégrer Tanger dans sa zone au nom de ses intérêts démographiques, géographiques et historiques, s'est vue marginalisée dans les institutions internationales au profit de la France par le statut de 1923. La prépondérance française sur les affaires musulmanes, exercée par les institutions marocaines à Tanger contrôlées par la résidence de Rabat, est considérée par José Enrique Varela, haut-commissaire à Tétouan de 1945 à 1951, « à la manière de tout ce qui est antiespagnol à Tanger, [comme] artificielle (*artificioso*). Elle va à l'encontre des lois de la nature (*leyes naturales*) <sup>90</sup> ». Le sabotage espagnol est commandé par l'amertume et se présente comme le recours d'une diplomatie inefficace.

Au lendemain de la signature de la convention de 1923, le chargé de consulat espagnol présente deux stratégies possibles à Tanger : « l'absorption de cette zone dans la zone espagnole, ou un isolement complet qui ferait ressentir à Tanger l'impuissance de sa vie propre

---

<sup>88</sup> AM, fonds Varela, 138-1, mémoire du consul général d'Espagne

<sup>89</sup> AGA, 81/10405, note de la Oficina de Marruecos, 12 novembre 1925.

<sup>90</sup> AM, fonds Varela, 138-1, note du 8 octobre 1942.

(*impotencia de su vida propia*)<sup>91</sup> ». Les deux voies permettent d'atteindre le même objectif : « démontrer l'impossibilité de séparer (*desligar*) et de cloisonner les deux zones ». L'idée des consuls est d'obtenir par le fait ce que la diplomatie a échoué à faire valoir par le droit, grâce aux verrous économiques : « il a été clairement démontré, pendant la période où le cordon douanier était en place, que la vie de Tanger dépend uniquement et exclusivement de la zone espagnole<sup>92</sup>. » Les agents d'Espagne énumèrent tous les moyens de détourner les flux de la ville de Tanger, au nom d'une doctrine radicale : face à l'impérialisme de la France, la solution est « de nous consacrer à la culture de notre jardin, c'est-à-dire le progrès de la zone [espagnole] en tâchant d'isoler, et, pour cruel que ce soit, ruiner Tanger (*arruinar a Tánger*)<sup>93</sup> ». Ainsi, l'Espagne ne doit accorder sous aucun prétexte l'autorisation pour l'établissement des jeux, « qui pourrait être un moyen, bien qu'immoral, de lui donner vie ». L'espoir est explicite : « il se produirait nécessairement dans la population un mouvement demandant, pour ne pas mourir, son union à notre protectorat ».

Si l'Espagne donne le sentiment d'avoir suivi en premier lieu cette ligne agressive, elle doit renoncer à poursuivre ce but jusqu'au bout, en raison même de la concurrence française et de la présence d'une colonie ibérique qui ne peut pas être sacrifiée sur l'autel du protectorat espagnol. En 1931, face à la ruine de la ville, le consul d'Espagne estime qu'il est possible de « dénier à Tanger notre aide pour démontrer que le statut a échoué<sup>94</sup> », mais c'est prendre un risque : si la zone française est la seule à aider Tanger, elle renforcera sa prépondérance. La concurrence des puissances, vouées à étouffer Tanger, se met désormais au service de sa survie sous perfusion des subventions espagnoles et françaises.

\*\*\*

La France et l'Espagne ne sont pas les seules responsables de l'échec économique de Tanger : si les deux puissances s'accusent respectivement d'un comportement égoïste, la Grande-Bretagne limite le montant des subventions françaises ou espagnoles, y concevant une entorse à l'internationalisation. Le consul anglais, d'après son homologue français, voit dans l'aide du gouvernement de Rabat un piège pour placer Tanger sous la coupe française : les autres puissances du comité de contrôle se méfient également d'un développement de Tanger qui se ferait au seul profit de la France<sup>95</sup>. Finalement, chaque puissance, craignant que la ville

---

<sup>91</sup> AGA, 81/10404, dépêche du 24 décembre 1924.

<sup>92</sup> AGA, 81/10383, le consul au président du Conseil des ministres, 25 octobre 1926.

<sup>93</sup> AGA, 81/10382, courrier du 25 janvier 1927.

<sup>94</sup> AGA, 81/10404, note du 3 juillet 1931.

<sup>95</sup> CADN, 1/MA/15/409, le consul de France au ministère des Affaires étrangères, 3 février 1931.

internationale ne profite à l'une d'elles, préfère encore qu'elle ne profite à personne. Ce cynisme autorisé par la dilution des responsabilités politiques dans un gouvernement international explique une stratégie entièrement négative. Un représentant de la colonie britannique s'étonnait de la situation à Tanger, pensant que « les intérêts particuliers des différentes puissances seraient mieux servis par un Tanger prospère qu'ils ne l'étaient par l'enfant mal nourri et négligé d'un autre lit <sup>96</sup> ». La France et l'Espagne ont donné le sentiment qu'ils ne comptaient pas être servis par Tanger et que leur victoire importait moins que la défaite de l'autre.

Le cas de Tanger permet ainsi d'évaluer les effets persistants des rivalités européennes sur l'économie des territoires amenés à tomber sous leur domination. Jusqu'à présent connus pour le 19<sup>e</sup> siècle, ils se prolongent au sein d'une forme de « co-colonisation » au Maroc dans cette première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. L'internationalisation, d'une manière plus générale, n'est pas toujours signe d'extraversion et de croissance, y compris pour un port idéalement situé sur les routes commerciales comme Tanger. Elle ne préfigure pas la mondialisation, mais se présente comme un outil de neutralisation d'un territoire. Ce cas signale l'intérêt pour les historiens de compléter les approches juridiques ou diplomatiques de l'internationalisation par une étude de la vie économique locale. La cohabitation de plusieurs colonies au sein de la ville et les intérêts contradictoires des acteurs économiques du Maroc aggravent les effets néfastes du statut international. En ce sens, ce cosmopolitisme, souvent envisagé comme une occasion d'émulation culturelle ou d'innovation juridique, est aussi un cosmopolitisme de conflits, sans profit matériel pour les villes mondiales.

La détresse des colonies européennes limite aussi la marge de manœuvre des puissances, malgré la victoire des diplomates et des stratégies de prestige contre les intérêts d'une ville laissée à elle-même. Chacune persuadée de tenir l'avenir de Tanger dans leur main, les puissances européennes se sont penchées sur Tanger comme les Parques de la mythologie, sans oser toutefois couper le fil. Au moment de la conférence de Fédala d'octobre 1956 abrogeant le statut international, les espoirs reviennent : le gouvernement marocain indépendant a bien l'intention de conserver un régime libéral, qui pourrait cette fois bénéficier à la ville et « rendre fructueux les capitaux autrefois stériles à Tanger <sup>97</sup> ». La politique des protectorats a pourtant épousé un rapport ambivalent du pouvoir de Rabat à ses territoires du nord : la ville, mal aimée

---

<sup>96</sup> 1/MA/15/1020, le ministre des Affaires étrangères au résident général, 3 juin 1935.

<sup>97</sup> AM, S137, note à la veille de la conférence de Fédala.

du roi Hassan II (r. 1961-1999), doit encore attendre cinquante ans pour espérer une renaissance.

*Antoine Perrier, Casa de Velázquez – École des hautes études hispaniques et ibériques,  
Centre d'histoire de Sciences Po/CETOBaC, 28040, Madrid, Espagne.*

---

Agrégé d'histoire, **Antoine Perrier** est membre post-doctorant de la Casa de Velázquez (2020-2021) où il mène un projet sur l'histoire économique et juridique de la zone internationale de Tanger. Sa thèse, soutenue en 2019 à Sciences Po sous la direction de Paul-André Rosental et de M'hamed Oualdi, portait sur l'histoire des monarchies marocaine et tunisienne sous protectorat. Il poursuit désormais des recherches sur l'histoire de l'État au Maghreb à travers la relation d'assistance avec les pauvres. Il a enseigné à Sciences Po et à la Sorbonne (Paris 4). ([antoine.perrier@sciencespo.fr](mailto:antoine.perrier@sciencespo.fr))

## **Tanger, ville fermée : le sabotage économique d'une ville internationale par la France et l'Espagne (1912-1956)**

*Tanger, closed city. The economic sabotage of an international city by France and Spain (1912-1956)*

Antoine Perrier

— Dans le Maroc colonial, Tanger est placée sous le mandat international de grandes puissances entre 1912 et 1956 et co-administrée en pratique par la France et l'Espagne. Toutefois, en dépit d'atouts géographiques et d'un régime qui promettait la liberté économique, la zone internationale reste pauvre pendant ces quarante années. Malgré les protestations des acteurs de la ville, la France et l'Espagne ont cherché à étouffer la vie économique de Tanger, au profit de leur propre zone de protectorat au Maroc. Après une enquête dans trois sites d'archives, cet article examine les stratégies économiques des deux puissances (douane, chemin de fer, tourisme). Il met en avant un cosmopolitisme de conflits, peu présent dans l'historiographie des villes internationales, et montre les effets économiques désastreux de l'internationalisation.

Mots clés : économie, internationalisation, Maroc, ville internationale, colonisation.

— *In colonial Morocco, great powers placed Tangier under their international mandate between 1912 and 1956, and co-administered in practice by France and Spain. However, despite geographical advantages and a regime that promised economic freedom, the international zone remained poor during these forty years. In spite of the protests of numerous actors, France and Spain sought to stifle the economic life of Tangier in favor of their own protectorate zone in Morocco. After investigating three archival sites, I examine the economic strategies of the two powers (customs, railroads, tourism), by highlighting a cosmopolitanism of conflicts, which is not well represented in the historiography of international cities, and showing the disastrous economic effects of internationalization.*

*Key words: economy, internationalization, Morocco, international city, colonization.*